

Collectors Universe - PCGS
24 rue du 4 Septembre, 2e étage,
75002 Paris, France
Tel: +33 (0) 1 40 20 09 94 - PCGSEurope.com - info@pcgseurope.com

Adhérez au Club des Collectionneurs (69€ hors TVA)
Vous devez être membre du Club des Collectionneurs ou
Revendeur Agréé PCGS pour soumettre des monnaies.

1 Nom / Numéro de Membre ou Nom de Revendeur Agréé: _____

TVA: _____

2 NUMÉRO DE PASSEPORT / PIÈCE D'IDENTITÉ (OBLIGATOIRE) ADRESSE LÉGALE (POUR LA RÉ-EXPÉDITION DES SOUMISSIONS)	A REMPLIR PAR PCGS
NOM (TEL QU'INSCRIT SUR LA PIÈCE D'IDENTITÉ) _____	ORDER # _____ BOX # _____
NUMÉRO DE PASSEPORT / PIÈCE D'IDENTITÉ ET PAYS _____	ITEM # _____
ADRESSE _____	INV. TYPE _____
VILLE _____ PAYS _____	DATE DE RÉCEPTION _____
TÉLÉPHONE (_____) _____ EMAIL _____	

3 TYPE DE SERVICE (UN SERVICE PAR FORMULAIRE)	4 OPTION "AUTHENTIQUE" (UN SERVICE PAR FORMULAIRE) APPLICABLE AUX MONNAIES RECONNUES NON-GRADABLES
<input type="checkbox"/> GRADING <input type="checkbox"/> REGRADE <input type="checkbox"/> CROSSOVER	<input type="checkbox"/> AUTHENTIQUE AVEC DÉTAILS (PAR DÉFAUT) <input type="checkbox"/> AUTHENTIQUE SANS REMISE SOUS COQUE

5 NIVEAU DE SERVICE (UN SERVICE PAR FORMULAIRE) <small>LE SERVICE GOLD SHIELD INCLUT LA PHOTOGRAPHIE SOUS COQUE DE CHAQUE MONNAIE SOUMISE.</small>			<small>DES FRAIS MINIMUM DE 10€ SONT APPLIQUÉS AUX MONNAIES RECONNUES NON-RESTAURABLES PAR NOTRE ÉQUIPE DE RESTAURATION (GARANTIE PREMIUM 10€) LA TECHNOLOGIE ANTI-CONTREFAÇON NFC EST INCLUSE POUR TOUTS LES NIVEAUX DE SERVICE.</small>		
SERVICE	VALEUR MAXIMALE PAR MONNAIE (€)	FRAIS DE GRADING (HORS TVA) (€)	SERVICE	VALEUR MAXIMALE PAR MONNAIE (€)	FRAIS DE GRADING (HORS TVA) (€)
<input type="checkbox"/> RESTAURATION RARETÉ	SANS LIMITE	350 (+3%GP)	<input type="checkbox"/> RESTAURATION REGULAR	2,500	40 (+3%GP)
<input type="checkbox"/> RESTAURATION FORTE VALEUR	100,000	250 (+3%GP)	<input type="checkbox"/> RESTAURATION ÉCONOMIE	300	30 (+3%GP)
<input type="checkbox"/> RESTAURATION PREMIUM	10,000	75 (+3%GP)	<input type="checkbox"/> RESTAURATION MODERNE (1960 à nos jours), sauf essais et monnaies fautées. †	2,500	28 (FORFAIT)
<input type="checkbox"/> AJOUTEZ 5€ PAR MONNAIE POUR			<input type="checkbox"/> AJOUTEZ 5€ PAR MONNAIE POUR		
<input type="checkbox"/> AUTRE :					

† Les essais, fautées, monnaies russes avant 1925 (1 Rouble et valeurs supérieures), ou Dollars chinois à portrait/dragon/fantaisie doivent être soumis sous le service Regular ou supérieur.

6 PARAPHEZ CI-DESSOUS (OBLIGATOIRE)

_____ PCGS SE RÉSERVE SEUL LE DROIT DE DÉTERMINER L'ENSEMBLE DES FRAIS, J'AUTORISE PCGS À ME DÉBITER DES SOMMES DUES AVANT DE RECEVOIR DES RÉSULTATS DE GRADING ET / OU DE RESTAURATION.

_____ J'AUTORISE PCGS À RETIRER MES MONNAIES ENCAPSULÉES DE LEUR COQUE. LES MONNAIES SOUS COQUE PCGS SONT COUVERTES PAR LA GARANTIE PCGS. J'ACCÉPTE QUE LES GRADES AUTRES QUE PCGS NE SOIENT PAS GARANTIS.

7 INFORMATIONS DÉTAILLÉES DE LA MONNAIE					SERVICES ADDITIONNELS		REMPLEIR POUR LES MONNAIES SOUS COQUE UNIQUEMENT			
N°	QTE	PAYS	DATE / MARQUE D'ATELIER	DESCRIPTION DE LA MONNAIE / VARIÉTÉ	TRUE VIEW (5€)	COQUE DE GRANDE TAILLE (10€)	GRADE	NUMÉRO DE CERTIFICATION	GRADE MINIMUM (FACULTATIF)	VALEUR DÉCLARÉE (OBLIGATOIRE POUR CHAQUE MONNAIE)
1					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
COMMENTAIRE :										
2					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
COMMENTAIRE :										
3					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
COMMENTAIRE :										
4					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
COMMENTAIRE :										
5					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
COMMENTAIRE :										
6					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
COMMENTAIRE :										
7					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
COMMENTAIRE :										
8					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
COMMENTAIRE :										
9					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
COMMENTAIRE :										
10					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
COMMENTAIRE :										
COMMENTAIRE COMPLÉMENTAIRE :										
NOMBRE TOTAL DE MONNAIES :					NOMBRE TOTAL DE MONNAIES :		VALEUR DÉCLARÉE TOTALE :		(€)	
					x 5€ x 10€					
TOTAL DES SERVICES ADDITIONNELS :										

8 OPTION DE RETOUR (CHOISIR UNE OPTION)

REMISE AU CENTRE DE SOUMISSION PCGS (SUR RENDEZ-VOUS) RETOUR AU CLIENT PAR FEDEX (NOUS CONSULTER AU PRÉALABLE)

REMISE LORS D'UN SALON (NOUS CONSULTER AU PRÉALABLE) _____

9 CALCUL DES FRAIS AVANT GARANTIE PREMIUM (OBLIGATOIRE) LE CALCUL DES FRAIS CI-DESSOUS EST UNE ESTIMATION AVANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE PREMIUM. TOUTS LES FRAIS DOIVENT ÊTRE PAYÉS EN EUR ET LA TVA N'EST PAS INCLUSE.

NUMÉRO DE MONNAIES _____ x FRAIS DU SERVICE DEMANDÉ _____ € + FRAIS DE SERVICES ADDITIONNELS _____ € + FRAIS D'ENVOI _____ € + FRAIS DE TRAITEMENT **5** € = TOTAL DES FRAIS AVANT GARANTIE PREMIUM (€ HT) _____ €

10 RÈGLEMENT (OBLIGATOIRE)

MODE DE RÈGLEMENT : TIÈREMENT BANCAIRE PAYPAL CARTE DE CRÉDIT

NUMÉRO DE CARTE _____ CODE DE SÉCURITÉ (3 CHIFFRES) _____

DATE D'EXPIRATION _____ SIGNATURE DU PORTEUR DE LA CARTE _____

11 SIGNATURE (OBLIGATOIRE)

J'AI LU ET J'ACCÉPTE LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PCGS FIGURANT AU VERSO ET CERTIFIE AVOIR REMPLI DE MANIÈRE EXACTE CE FORMULAIRE DE SOUMISSION. DANS LE CAS OÙ DES MONNAIES SERAIENT SOUMISES POUR UN SERVICE INAPPROPRIÉ J'AUTORISE PCGS À CORRIGER MA COMMANDE ET IMPOSER LES FRAIS DE GRADING CORRESPONDANT OU TOUT AUTRES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES, GARANTIE PREMIUM, FRAIS DE MANUTENTION OU D'EXPÉDITION APPLICABLES.

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) _____ LES COMMANDES NON SIGNÉES NE PEUVENT ÊTRE TRAITÉES _____ DATE _____

TOUTES LES MONNAIES NE PEUVENT PAS ÊTRE RESTAURÉES

Veillez prendre connaissance des informations suivantes et examiner attentivement si une pièce est candidate pour une restauration avant de la soumettre. Les frais d'évaluation s'appliquent que la monnaie soumise soit restaurée ou non.

LES LIMITES DE LA RESTAURATION

PATINE : Bien que toute monnaie patinée ne puisse être restaurée, ôter la patine d'une monnaie est la restauration la plus fréquente dans la Restauration de monnaies. Les monnaies présentant une patine anormale et esthétique causée par la présence de substance étrangère ou caustique peuvent être restaurées. Les monnaies artificiellement patinées peuvent être restaurées, mais souvent la patine artificielle a été appliquée pour masquer des problèmes de nettoyage ou de surfaces détériorées. Les monnaies présentant une belle patine naturelle ne seront pas restaurées "à blanc" afin de préserver cette patine attrayante.

TACHES : L'autre type le plus courant de restauration réussie est l'éclaircissement ou l'élimination des taches. Les taches peuvent généralement être éclaircies ou éliminées sur des monnaies en argent, nickel et les monnaies plaquées, à l'exception des taches blanches sur les monnaies modernes en argent. 999 frappées par différents ateliers dans le monde. L'U.S. Mint a reconnu publiquement le problème des taches blanches, attribuant ce problème au processus de fabrication des flans en argent. Les taches sur les monnaies en or sont difficiles à éliminer. Enfin les taches sur les monnaies de cuivre ne peuvent presque jamais être éliminées sans endommager la monnaie.

VOILE : Éliminer le voile de la surface d'une monnaie est souvent très réussi. Cependant ce voile couvre parfois des rayures, des marques ou d'autres problèmes de surface, et sa suppression peut avoir une incidence négative sur l'apparence de la monnaie.

USURE : Aucun processus de restauration ne peut éliminer l'usure d'une monnaie résultant d'une circulation normale ou de toute autre raison. L'usure modifie de façon permanente l'état d'une monnaie, et toute monnaie soumise pour restauration, avec l'intention d'éliminer son usure, sera retournée en l'état et les frais d'évaluation seront néanmoins facturés.

NETTOYAGE : Il n'existe pas de processus de restauration d'une monnaie qui a été nettoyée. Lorsqu'une monnaie est nettoyée, son velours de frappe et sa patine d'origine disparaissent. Les surfaces présentent souvent des micro-rayures à la suite du contact avec un chiffon, une brosse ou tout moyen utilisé lors du nettoyage. Ces micro-rayures ne peuvent être supprimées, et le velours de frappe et la patine d'origine ne peuvent être restaurés. Une monnaie nettoyée ne doit pas être soumise à la restauration. La monnaie sera retournée en l'état et les frais d'évaluation seront facturés.

DOMMAGES : Les monnaies endommagées ne sont pas réparées par PCGS. Cela inclut les monnaies rayées, usinées, percées, rebouchées et qui présentent des dommages sur le listel et/ou la tranche, ou qui ont été altérées de quelque manière que ce soit. PCGS n'ajoute ni n'enlève de métal en aucune façon lors du processus de restauration. Les monnaies endommagées ne peuvent être restaurées par des méthodes non invasives utilisées lors du processus de restauration.

ration PCGS. Les monnaies endommagées soumises à la restauration seront retournées en l'état et les frais d'évaluation seront facturés.

PROBLÈMES CACHÉS : Nombre de monnaies souffrent de multiples problèmes. Des taches ou une patine peuvent par exemple cacher des dommages importants sur la surface. Le service Restauration PCGS pourra être en mesure de supprimer la patine mais ne réparera pas les dommages de surface. Si une telle monnaie est soumise à la restauration elle sera retournée, au mieux, gradée «authentique» avec détails et les frais d'évaluation de 10 EUR (hors TVA) seront facturés.

MÉTAL

Le succès du processus de restauration dépend pour beaucoup de la nature du métal de la monnaie soumise. Voici des informations sur l'efficacité générale des techniques de restauration sur différents types de métaux.

ARGENT : La restauration de monnaies en argent est généralement assez réussie.

OR : La restauration de monnaies en or est souvent assez réussie lors de problèmes de voile ou de décoloration, mais les taches ne peuvent en général pas être supprimées.

NICKEL : Les monnaies en nickel sont assez bien restaurables pour tout problème de voile, de tache ou de patine mais avec des résultats en général moins satisfaisant que pour les monnaies en argent.

CUIVRE : Les techniques de restauration fonctionnent rarement avec les monnaies en cuivre. PCGS n'utilisera jamais de techniques agressives ni n'utilisera aucune technique qui pourrait changer la couleur et la surface de la monnaie. Pour cette raison, nous ne tenterons pas de restaurer de nombreuses monnaies de cuivre foncées ou patinées.

PLAQUEE : Les monnaies plaquées, après 1964, peuvent souvent être restaurées avec succès en fonction du problème. Le taux de réussite est similaire à celui des monnaies en nickel.

MONNAIES POUR RESTAURATION

Les monnaies présentant les meilleurs résultats de restauration sont :

Les monnaies en argent avec une patine peu attrayante - Il est généralement assez facile pour nos experts de supprimer cette patine des monnaies en argent, une pratique acceptée par le marché depuis des décennies. La suppression de la patine n'affecte généralement pas la surface de la monnaie et est souvent indétectable, même pour des yeux d'expert.

Les monnaies en or, argent, nickel et plaquées avec un voile - De nombreuses monnaies développent un aspect voilé au fil du temps, et parfois ce voile, pour améliorer de manière trompeuse leur apparence, est artificiel. Il est généralement très facile de retirer ce voile.

Les flans brunis (proof) en or - les techniques de restauration améliorent souvent l'apparence des flans brunis en or ayant un voile recouvrant la surface.

Monnaies en nickel, argent et plaquées - Les taches peuvent généralement être retirées des monnaies en nickel, argent et plaquées, à condition qu'elles n'aient pas corrodé la surface. Les taches ne peuvent généralement pas être supprimées des monnaies en or et cuivre.

CONSEILS DE RESTAURATION

La restauration fonctionne dans de nombreux cas et peut généralement produire de merveilleux résultats sur les monnaies soumises. Cependant, rien ne garantit que la restauration augmentera leur valeur ou entraînera un grade plus élevé.

Avant de soumettre des monnaies au service Restauration de PCGS :

Assurez-vous que la valeur de la monnaie mérite de supporter les frais de restauration - une monnaie bon marché doit avoir une valeur inférieure aux frais de restauration associés. PCGS Restoration ne peut pas transformer une monnaie valant 20 € en une monnaie valant 500 €. À moins que le rapport frais / valeur ne soit pas un problème pour le Client, nous vous conseillons de ne pas soumettre de monnaies d'une valeur inférieure à 100€ au service Restauration de PCGS.

Nous ne faisons pas de miracles - le service de Restauration de PCGS peut augmenter la valeur de nombreuses monnaies, mais elle ne peut pas transformer une monnaie usée en monnaie neuve ou un MS62 en MS67. Certains clients ont même soumis des monnaies contrefaites à restaurer, or nous ne pouvons transformer une monnaie contrefaite en monnaie authentique !

La restauration ne fonctionne pas toujours - Parfois, les résultats seront très positifs, parfois neutres, parfois même le résultat sera plus négatif. De plus nous ne pouvons pas toujours fournir de service de restauration. Cependant les frais d'évaluation de toutes les soumissions seront facturés, quels que soient les résultats.

Merci de lire attentivement les informations ci-dessous et de soumettre des monnaies répondant aux critères demandés par le service Restauration de PCGS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

OPTION AUTHENTIQUE - Pour les monnaies authentiques non gradables lorsque PCGS détermine que l'état de la monnaie soumise a été altéré de manière définitive par une action volontaire ou non ou par des causes environnementales, deux options sont disponibles. Merci de ne choisir qu'une seule option par formulaire de soumission. Plus d'informations sur PCGS.com/Grades.

SECTION 6 - En paraphant ce formulaire vous reconnaissez avoir pris connaissance des frais du service de restauration de PCGS. À défaut de signature votre commande ne pourra être traitée. Vous reconnaissez que le service de restauration de PCGS est réservé aux monnaies non-gradées ou préalablement gradées PCGS. Pour les monnaies soumises sous coques autre que PCGS, vous autorisez PCGS à retirer la ou les monnaies de leur coque après leur évaluation initiale. Vous reconnaissez que les monnaies soumises sous coque autre que PCGS ne bénéficient pas de garantie de grade. Vous protégez PCGS de tout dommage éventuel causé aux monnaies au cours du processus. Vous reconnaissez également que certaines monnaies peuvent présenter des problèmes qui ne sont apparents qu'une fois retirées de leur coque. À défaut de signature votre commande ne pourra être traitée.

Retrouvez le guide complet de soumission de monnaies et toutes informations complémentaires sur :

<https://www.pcgseurope.com/restoration?l=fr>

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE RESTAURATION DE PCGS

En signant ce formulaire vous reconnaissez avoir pris connaissance et acceptez les Conditions Générales de Grading de Collectors Universe (Paris) Limited (PCGS) ("PCGS") précisées ci-dessous, et reconnaissez à PCGS le droit de s'appuyer sur le présent contrat.

1. PCGS s'efforcera de grader les monnaies dans les délais indiqués mais ne peut toutefois être tenu responsable du non-respect de ces délais.
2. Le client accepte par la présente et par sa signature d'être lié par les termes du Contrat Client, dont une copie est disponible sur www.pcgseurope.com/resources/pdf/collectors-club-agreement.pdf, et confirme se soumettre à ses obligations. Le Client garantit que toutes les informations fournies sur ce formulaire sont exactes et s'engage à les corriger et les mettre à jour rapidement si besoin.
3. Le Grading implique une appréciation individuelle, subjective par nature, et nécessite un jugement professionnel qui peut varier de temps à autres. Par conséquent PCGS n'assume aucune responsabilité envers le Client quant au grade attribué à une monnaie ou au processus de restauration appliqué, à l'exception d'une nouvelle soumission en application de la Garantie PCGS disponible sur le site internet PCGS.com.
4. PCGS fait preuve d'une grande prudence dans la manipulation des monnaies soumis pour grading, regrade ou remise sous coque. S'il est toutefois établi qu'une monnaie a été perdue ou endommagée alors qu'elle était en la possession de PCGS, le client sera indemnisé sur la base de la valeur marchande de la monnaie selon les procédures standard PCGS, ce qui peut nécessiter l'ouverture d'un dossier d'indemnisation auprès de notre compagnie d'assurance. La valeur déclarée de la monnaie, renseignée par le Client sur ce formulaire, permet à la compagnie d'assurance d'établir une valeur de couverture, bien que la valeur marchande puisse être inférieure. LA RESPONSABILITÉ TOTALE NE PEUT EN AUCUN CAS EXCÉDER LA VALEUR DÉCLARÉE DE LA MONNAIE. PCGS, en outre, n'est pas responsable des dommages causés à des monnaies collées ou comportant des éléments collés qui peuvent être trop facilement endommagés même si elles sont manipulées avec soin. PCGS décline toute responsabilité pour les objets perdus alors qu'ils ne sont pas sous la garde ou le contrôle de PCGS.
5. Le Client se doit de vérifier toute monnaie à réception. PCGS décline toute responsabilité pour des dommages ou erreurs (comme des erreurs liées à la description de la monnaie) rapportés au-delà d'un délai de cinq (5) jours ouvrables après la date de réception. Le Client s'engage à retourner à PCGS, à sa demande, toute monnaie incorrectement gradée en vue d'une correction, et s'engage à garantir PCGS contre toute réclamation liée à la mise en circulation ou la vente d'une monnaie gradée de façon inappropriée. Tout manquement à cette obligation de signaler ces erreurs peut entraîner la suspension ou l'annulation de l'adhésion au réseau de Revendeurs Agréés PCGS. PCGS ne sera pas responsable des pertes ou dommages directs subis par le Client, quelle qu'en soit la cause, résultant d'une négligence, d'une violation des conditions ou autre, qui serait supérieur au prix du service.
6. Le client s'engage à régler à PCGS tout droit et frais dus. Tout règlement en attente supporte les intérêts de retard équivalents à 3 fois le taux d'intérêt légal en France. PCGS ne rembourseur aucun frais liés à une monnaie dont le processus de grading est engagé. Le Client accorde par la présente à PCGS une cession et un privilège sur la

Propriété pour le montant des frais et autres charges dus et payables conformément aux termes du présent Contrat. Le Client autorise par les présentes PCGS à déposer, à tout moment à compter de la date à laquelle ces frais et autres charges deviennent exigibles, des états de financement uniformes et appropriés du code commercial dans les juridictions et bureaux que PCGS juge nécessaires dans le cadre de la réalisation d'une sûreté réelle sur la Propriété. Si PCGS détermine, à sa seule discrétion et à tout moment du processus, que la valeur déclarée soumise a été sous-estimée par rapport à la valeur marchande de l'article, ou que le formulaire de soumission fourni par le client a été incorrectement ou incomplètement rempli, PCGS se réserve le droit d'ajuster les frais de grading PCGS (y compris les frais d'expédition ou de manutention) en conséquence. Le client reconnaît et accepte que PCGS puisse ajouter / augmenter les frais si nécessaire sans notification explicite au Client.

7. PCGS n'est pas responsable envers le Client, ou envers un tiers au nom duquel le Client peut agir, pour (i) tout dommage corporel ou (ii) tout dommage à toute monnaie ou tout autre dommage si le client ne peut prouver qu'il résulte d'un acte ou d'une omission de PCGS alors que la monnaie était en sa possession, à l'exception des dommages liés à l'ouverture d'une coque, PCGS ou autre, dans laquelle la monnaie aurait été soumise pour grading. PCGS ne sera en aucun cas responsable envers le Client ou tout tiers pour toute perte de profit indirecte ou consécutive ou toute autre perte économique subie par le Client, quelle qu'en soit la cause, à la suite de toute négligence, rupture de contrat, fausse déclaration ou autre.
8. Les Conditions Générales sont sujettes à modifications. Les délais de réalisation de service communiqués en jours ouvrables ne tiennent pas compte des délais postaux, ainsi que des conditions extérieures qui s'imposeraient à PCGS.
9. Sauf dispositions contraires expressément exprimées, PCGS DECLINE EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, QUANT AUX BIENS ET SERVICES DE PCGS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.
10. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présentes, sauf en ce qui concerne les recours en vertu de la garantie de qualité et d'authenticité PCGS énoncée à <https://www.pcgseurope.com/garantee?l=en> (la «Garantie»), LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE QUE PCGS DEVRA RESPECTER À L'ÉGARD DU CLIENT OU DE TOUT TIERS POUR LEQUEL LE CLIENT PEUT AGIR, RÉSULTANT DE TOUTE CAUSE, ACTE, OMISSION OU AUTRE CIRCONSTANCE, EXCÉDERA EN AUCUN CAS LES FRAIS DE GRADING OU MOINS PAYÉS PAR LE CLIENT POUR LES SERVICES DE GRADING RENDUS PAR PCGS EN CE QUI CONCERNE LES PIÈCES SOUMISES POUR GRADING. EN AUCUN CAS, PCGS OU L'UN DE SES AFFILIÉS OU DE SES OUVRIERS EMPLOYÉS, DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU AGENTS RESPECTIFS NE SERONT RESPONSABLES DU CLIENT OU DE TOUTE AUTRE PARTIE POUR TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, MÊME S'IL EST AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.
11. Dans le déroulement normal de ses opérations de grading, PCGS (i) compile des données concernant chaque monnaie gradée, y compris, mais sans s'y limiter, les données relatives à l'identité, la frappe, l'état et le grade de la monnaie (les «Données»); et (ii) peut prendre ou faire prendre un ou plusieurs types de photographies,

d'images ou de reproductions numériques ou autres de chacune de ces monnaies (les «photographies»). En contrepartie des services de grading fournis par PCGS, le client, pour son propre compte et celui de tout tiers pour lequel le client peut agir, autorise PCGS (i) à compiler et à conserver les données de chaque monnaie soumise pour grading ; et (ii) de prendre, ou de faire prendre, une ou plusieurs photographies de chacune de ces monnaies, et convient en outre que PCGS sera propriétaire de ces données et de toutes ces photographies et que PCGS peut utiliser et exploiter ces données et les images, à des fins commerciales et à toute autre fin, comme PCGS, à sa seule discrétion, le juge approprié, y compris, sans s'y limiter, la publication ou la reproduction dans ou sur tout support, de ces données et photographies. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client, au nom de lui-même et de tout tiers pour lequel le Client peut agir dans le cadre du présent accord, transfère et cède inconditionnellement et irrévocablement à PCGS tous les droits actuels et tous les droits acquis ultérieurement, le titre et les intérêts (y compris, sans s'y limiter, les droits d'auteur, de brevet, de secret commercial et de marque commerciale) que le Client ou tout tiers peut avoir dans ou sur les Données et les Photographies (sur tout support ou sous quelque forme que ce soit, ces Photographies peuvent être reproduites ou publiées).

12. Si des monnaies sont soumises pour un tiers, le client reconnaît avoir reçu une copie des présentes conditions générales et en avoir signé une copie en double. Le client accepte de fournir cette copie signée par ce tiers à PCGS à tout moment à sa demande.
 13. Il est en outre convenu : Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. La compétence exclusive sera attribuée au Tribunal de Commerce de Paris pour tout litige relatif aux présentes Conditions Générales de Vente. Le client accepte de ne pas contester la compétence ou le lieu de cette Cour.
 14. Les termes et dispositions du présent Contrat et du Contrat Client, s'ils sont applicables, constituent l'intégralité de l'accord de PCGS et du Client (et de tout tiers pour lequel le Client peut agir), et remplacent tous les accords antérieurs (écrits ou oraux) entre ou parmi ces parties. À l'exception de la disposition relative à la résolution des litiges énoncée à l'article 24 de l'accord de revendeur agréé PCGS (qui contrôlera la section 13 du présent accord), s'il est déterminé qu'il existe des incohérences entre le présent accord et l'accord avec le client, alors le présent prévaut. Si une clause ou une disposition du présent accord est jugée invalide ou inapplicable en vertu d'une loi ou d'une décision définitive et non susceptible de recours par un tribunal compétent, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'opposabilité des termes ou dispositions du présent accord. Chaque partie doit fournir et signer tout document complémentaire demandé par toute autre partie pour mieux prouver ou exécuter les accords contenus dans le présent document, y compris la cession des droits énoncés à l'article 11, et convient en outre que PCGS est en droit de s'appuyer sur et bénéficier de ces termes et procédures.
 15. S'il est déterminé qu'il existe des incohérences entre cet accord et la version en langue anglaise de cet accord (disponible sur <https://www.pcgseurope.com/?l=en>), alors la version en langue anglaise prévaudra.
- Signature du Client au recto du formulaire.**